

**PREAVIS MUNICIPAL No 11**

**Point 6)** de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 22 février 2012, relatif à une **demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 50'000.00 pour financer la rénovation de l'appartement de deux pièces au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble communal sis à la route de la Bellangère 4**

Responsables du dossier : Raymond Zahno et Philippe Zuberbühler

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le bail à loyer de l'appartement mentionné en titre a été résilié par ses locataires pour fin 2011. Cet appartement, qui a été affecté à l'exploitation d'une crèche-garderie pendant 10 ans, nécessite divers travaux de rénovation. En effet, lors de l'état des lieux, il a été constaté qu'il ne pouvait être loué tel quel. Des traces de moisissures sur les murs côté façades extérieures ont été constatées. Les sols de la cuisine et de la salle de bains datant de la construction du bâtiment méritent d'être changés. D'autre part, l'absence d'appareils électroménagers dans la cuisine requiert sa réfection en profondeur.

Dès lors, la Municipalité a mandaté divers corps de métier afin d'obtenir les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux. Elle est aujourd'hui à même de vous faire part ci-après des coûts qu'engendrerait la rénovation de l'appartement.

- Démontage de l'ancienne cuisine, placards, faïences murales	CHF	1'500.00
- Fourniture et pose nouvelle cuisine	CHF	14'500.00
- Isolation des 5 contrecœurs, peinture boiseries, murs et plafonds	CHF	17'396.30
- Modification conduites chauffage, échange cuvette WC et branchement sanitaires nouvelle cuisine	CHF	6'706.80
- Pose « Novilon » sols salle de bains et cuisine	CHF	1'944.25
- Réserve pour divers branchements électriques et imprévus	CHF	<u>3'952.65</u>
Total HT	CHF	46'000.00
TVA 8%	CHF	<u>4'000.00</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b><u>50'000.00</u></b>

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Givrins,**

vu le préavis municipal no 11 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 50'000.00 pour la rénovation de l'appartement de deux pièces au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble communal sis à la route de la Bellangère 4,  
ouï le rapport de la Commission de gestion,  
attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 50'000.00 pour la rénovation de l'appartement de deux pièces au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble communal sis à la route de la Bellangère 4,
2. de financer cette rénovation par la trésorerie courante de la commune,
3. d'augmenter le loyer mensuel de CHF 300.00 pour couvrir ces charges.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du mardi 24 janvier 2012 pour être soumis au Conseil communal de Givrins.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic  La Secrétaire   
Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick